

Brétigny sur Orge

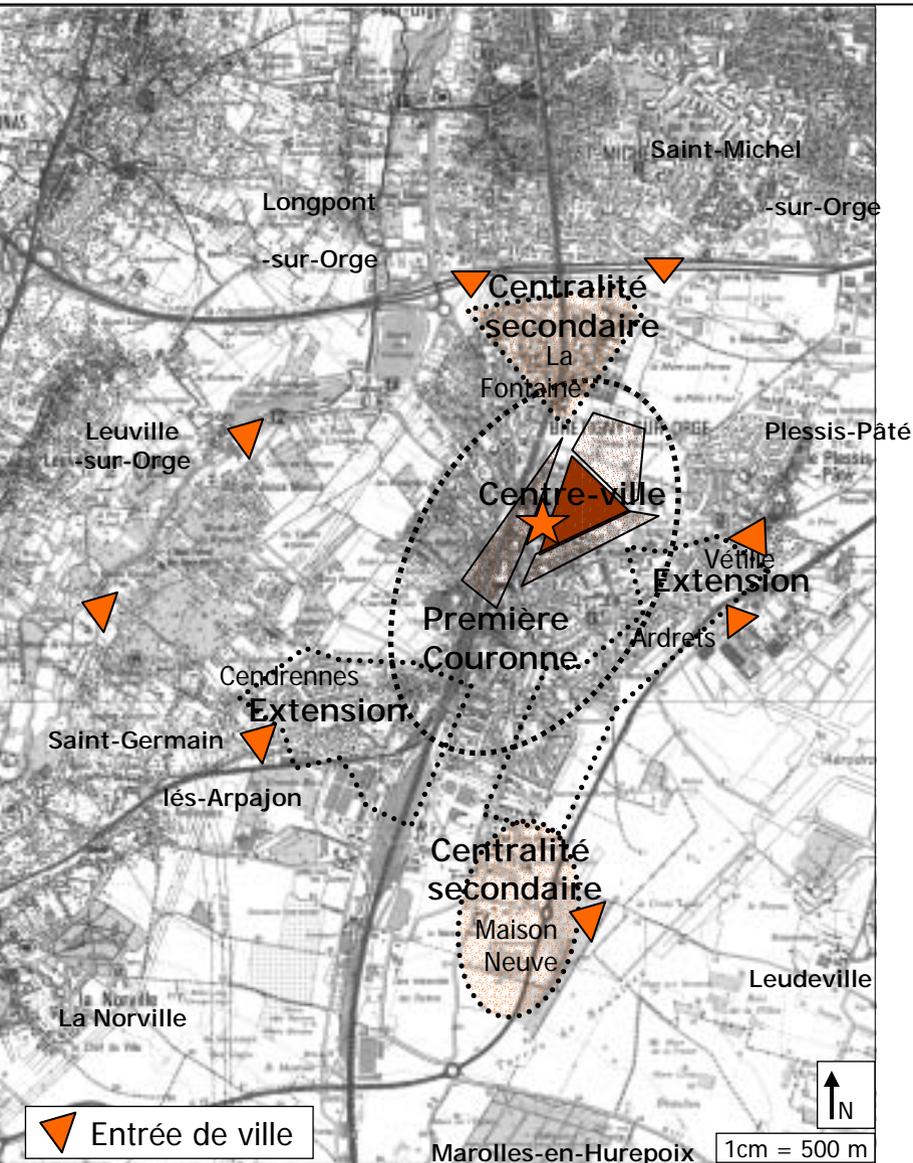
Marché d'études de  
définition

Note sur les orientations  
d'aménagement

AAPC – mai 2005



# Les grands objectifs issus du PADD



Les terrains Clause comme extension du centre-ville et dans la première couronne du centre-ville articulée autour de la gare.

## objectifs

## actions

---

**limiter l'urbanisation**

Être plus restrictif que le SDRIF et limiter l'urbanisation au chemin A. Bourgeron

---

**Augmenter les zones non constructibles**

Classer le secteurs Ouest des Cendrennes en NC (ainsi que les terrains à l'ouest du chemin A. Bourgeron),  
Maintenir 13 Ha non constructibles pour créer un espace naturel articulant l'ENS et le site Clause-Badeau

---



AVANT

APRES

Zone NAUE: 12,7(ha)

Zone NAUE :12,7 (ha)

Zone NAa : 49,5 (ha)

Zone NAa : **31,5** (ha)

Zone NC : 79,5 (ha)

Zone NC et ND : **97,5** (ha)

# Augmenter les zones non constructibles

1. Rendre inconstructible La ZAD des Cendrennes (182 700 m<sup>2</sup>)
2. Maintenir un espace non constructible de 13 ha aux franges du futur quartier



1. Construire un nouveau noyau de centralité à partir des bâtiments existants et en articulation avec le centre-ville et la gare.
2. Assurer la transition entre la ville et la campagne par la multiplication des vues et l'imbrication d'espaces naturels.
3. Proposer une offre d'équipement diversifiée
4. Assurer la mixité sociale et fonctionnelle
5. Offrir des espaces publics variés, de qualité et adaptés aux usages.
6. Tisser un nouveau quartier ouvert sur le paysage et inscrit dans son environnement
7. Favoriser des ambiances diversifiées et des usages multiples.

Désignation
Musée
Maison de retraite
Maison des services publics
Parc (13 ha)
Ecoles - crèche
Desserte francilienne et circulations douces
Centre d'initiation à l'environnement